



# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

## Quinzième session

Réunion à distance, 16 et 18 mars et 1<sup>er</sup> avril 2021

**Recommandations formulées par le Comité des normes à l'intention de la Commission des mesures phytosanitaires (notamment concernant l'adoption de la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV)**

**Point 9.3 de l'ordre du jour**

**Document établi par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)**

## I. Historique

1. Le présent document expose brièvement les recommandations formulées par le Comité des normes à l'intention de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) en 2019 et en 2020. Afin de permettre au Comité des normes de poursuivre ses travaux, le Bureau de la CMP, agissant au nom de la CMP, a pris des décisions concernant l'ajout de thèmes à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*, conformément aux recommandations du Comité. Le présent document fait également état de ces décisions.

## II. Modifications apportées par le Comité des normes et le Bureau de la CMP à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*

2. On trouvera dans la présente section le résumé des modifications apportées à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*, qui peut être consultée sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/list>

3. La responsabilité de la modification des thèmes et de leur degré de priorité a été déléguée au Comité des normes. Ce dernier apporte des modifications à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* en ajoutant, en supprimant ou en modifiant des thèmes concernant: les termes et expressions présentés pour examen au Groupe technique sur le Glossaire (GTG), les protocoles de diagnostic présentés pour examen au Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (GTPD) et les traitements phytosanitaires présentés pour examen au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP).
4. On trouvera dans les rapports des réunions du Comité des normes tenues en mai 2019<sup>2</sup>, en novembre 2019<sup>3</sup>, en septembre 2020<sup>4</sup>, et en novembre 2020<sup>5</sup>, l'ensemble des modifications apportées à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* en 2019 et en 2020.
5. À sa réunion de mai 2019, après examen, le Comité a nommé de nouveaux responsables pour certains thèmes de la liste. Le Comité a remercié les responsables sortants et leurs assistants pour leur contribution.
6. À ses réunions de juin 2020<sup>6</sup> et de juillet 2020<sup>7</sup>, le Bureau de la CMP, agissant au nom de la CMP, a ajouté les thèmes suivants à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*:
- 2019-008: Normes portant sur des marchandises et sur les mesures phytosanitaires correspondantes, degré de priorité 1;
  - 2019-009: Groupe technique sur les normes relatives à des marchandises, degré de priorité 1;
  - 2020-001: Réorganisation des normes sur l'analyse du risque phytosanitaire.
7. Les autres modifications effectuées par le Comité en 2019 et en 2020 figurent ci-après.

#### A. Réunion du Comité tenue en mai 2019:

8. Le Comité a ajouté à la liste de thèmes les termes et expressions suivants en vue de leur insertion dans le glossaire:
- «action d'urgence» (2018-044);
  - «agrément (d'un envoi)» (2018-045);
  - «surveillance générale» (2018-046);
  - «surveillance spécifique» (2018-047).
9. Le Comité a ajouté les protocoles de diagnostic suivants (PD) à la liste de thèmes:
- *Pyricularia oryzae* (syn. *Magnaporthe oryzae*) sur *Triticum* (2019-002), degré de priorité 1;
  - *Microcyclus ulei* (2019-003), degré de priorité 1;
  - *Puccinia graminis* f. sp. *tritici* UG 99 (2019-004), degré de priorité 1;
  - *Amaranthus palmeri* (2019-006), degré de priorité 2;
  - *Solanum rostratum* (2019-007), degré de priorité 2;
  - *Moniliophthora roreri* (2019-005), degré de priorité 3.

---

<sup>2</sup> Rapport de la réunion du Comité des normes tenue en mai 2019: <https://www.ippc.int/fr/publications/87249/>.

<sup>3</sup> Rapport de la réunion du Comité des normes tenue en novembre 2019:

<https://www.ippc.int/fr/publications/88030/>.

<sup>4</sup> Rapport de la réunion du Comité des normes tenue en septembre 2020 (en anglais uniquement):

<https://www.ippc.int/fr/publications/88933/>.

<sup>5</sup> Rapport de la réunion du Comité des normes tenue en novembre 2020 (en anglais uniquement):

<https://www.ippc.int/en/publications/89164/>.

<sup>6</sup> Rapport de la réunion du Bureau de la CMP tenue en juin 2020 (en anglais uniquement):

<https://www.ippc.int/en/publications/88572/>.

<sup>7</sup> Rapport de la réunion du Bureau de la CMP tenue en juillet 2020 (en anglais uniquement):

<https://www.ippc.int/en/publications/88659/>.

10. Le Comité a ajouté les traitements phytosanitaires suivants à la liste de thèmes:

- Traitement par irradiation contre *Omphisa anastomosalis* (2018-042)

### **B. Réunion du Comité tenue en novembre 2019:**

11. Le Comité a ajouté la révision du protocole de diagnostic (PD) 5 (*Phyllosticta citricarpa* (McAlpine) Aa sur les fruits) au programme de travail du GTPD, en indiquant l'état d'avancement «en attente».

### **C. Réunion du Comité tenue en septembre 2020:**

12. Le Comité a modifié l'état d'avancement de la révision du PD 5 (*Phyllosticta citricarpa* (McAlpine) Aa) (2019-011) pour le faire passer de «en attente» à «en cours d'élaboration» sur la liste de thèmes.

### **D. Réunion du Comité tenue en novembre 2020:**

13. Par décision électronique, le Comité est convenu d'ajouter à la liste de thèmes les termes et expressions suivants en vue de leur insertion dans le glossaire:

- «mesure d'urgence» (2020-004);
- «germoplasme» (2020-005);
- «action phytosanitaire» (2020-006);
- «procédure phytosanitaire» (2020-007);
- «mesure provisoire» (2020-008);
- «surveillance» (2020-009).

14. Le Comité a supprimé les traitements phytosanitaires suivants de la liste de thèmes:

- Traitement par irradiation contre *Drosophila suzukii* (2017-017);
- Traitement par irradiation contre *Omphisa anastomosalis* (2018-042);
- Traitement par irradiation des marchandises fraîches contre les fourmis (*Hymenoptera: Formicidae*) (2017-014).

## **III. Groupe technique sur la quarantaine forestière**

15. À sa réunion de septembre 2020<sup>8</sup>, le Comité des normes est convenu de proposer à la CMP de dissoudre le Groupe technique sur la quarantaine forestière (GTQF) puisqu'il n'est pas prévu de procéder à l'avancement des thèmes actuellement inscrits à son programme de travail au cours des prochaines années, ceux-ci étant soit en attente de l'élaboration de normes relatives aux produits soit en attente de la publication de données scientifiques probantes depuis 2017. Depuis septembre 2017, le GTQF ne s'est réuni ni physiquement ni virtuellement.

16. Le Comité a recommandé la dissolution du GTQF et la création d'un groupe de travail d'experts chargé de rédiger de nouvelles normes relatives au bois, si nécessaire. Compte tenu de leurs connaissances spécialisées, les membres du groupe technique peuvent être appelés à participer à des groupes de travail d'experts et à fournir une assistance dans certains projets de mise en œuvre, par exemple sur les interceptions liées à la NIMP 15 ou sur d'autres éléments de mise en œuvre en rapport avec le bois.

---

<sup>8</sup> Rapport de la réunion du Comité des normes tenue en septembre 2020 (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/fr/publications/88933/>.

#### IV. Décisions

17. La CMP est invitée à:

- 1) *adopter* la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* avec les modifications susmentionnées;
- 2) *dissoudre* le Groupe technique sur la quarantaine forestière (GTQF);
- 3) *remercier* les membres du GTQF des contributions qu'ils ont apportées durant toutes leurs années d'activité.